RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Parc naturel marin
Parcu naturale marinu
Cap Corse Agriate
Capicorsu Agriate

Conseil de gestion du 02 septembre 2024
Délibération n°2024-CG-14

Motion de soutien aux agents du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate / Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate en réaction aux agressions verbales dont ils sont victimes et à l'incendie de leur semi-rigide à San Fiurenzu dans la nuit du 3 au 4 janvier 2024

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-4 et R. 334-1, R. 334-2, R. 334-3 et R.334-31 ;

VU le décret n°2016-963 du 15 juillet 2016 portant création du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate ;

VU le décret n°2022-1422 du 10 novembre 2022 modifiant le décret n°2016-963 du 15 juillet 2016 portant création du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate ;

VU l'arrêté inter préfectoral n°041/2023 du 20 mars 2023 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate ;

VU les propositions formulées par les organes délibérants des collectivités territoriales ou groupements de collectivités et par les personnes morales composant le conseil de gestion du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate, suite aux modifications intervenues dans la composition de leur représentation ;

VU le règlement intérieur du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate,

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

Après en avoir délibéré :

Article 1 :

Le conseil de gestion du PNMCA approuve à l'unanimité la motion de soutien aux agents du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate / Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate et en particulier aux agents de l'équipe du service « opérations » en réaction aux agressions verbales

Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate
Base nautique des Minelli
20200 Ville-di-Pietrabugno
Tél. :+33 (0)4 95 11 18 50
parcmarin.capcorse-agriate@ofb.gouv.fr

dont ils sont victimes et à l'incendie de leur semi-rigide à San Fiurenzu dans la nuit du 3 au 4 janvier 2024.

Article 2 :

Le directeur de l'Office Français de la Biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Office.

U Presidente di u Parcu naturale marinu
di u Capicorsu è di l'Agriate
M. Gilles SIMEONI.

Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate
Base nautique des Minelli
20200 Ville-di-Pietrabugno
Tél. :+33 (0)4 95 11 18 50
parcmarin.capcorse-agriate@ofb.gouv.fr